



Arrondissement des Andelys
Canton de *Vernon*

ARRETE TEMPORAIRE
Portant circulation par alternat,
en agglomération sur RD 5 (Route de Gasny)
Commune de Sainte Geneviève lès Gasny

Monsieur le Maire de Sainte Geneviève lès Gasny, Eure ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;
Vu le Code de la Route et notamment l'article R.411-8 ;
Vu l'instruction Interministérielle du 6 Novembre 1992, huitième partie du livre 1, sur la signalisation routière ;

Vu la demande en date du 04 juillet 2018 de Monsieur Thibault LE MEVEL – GAGNERAUD -10-12 Avenue de l'Île de France – 27202 VERNON pour des travaux de reprise de deux pastilles d'enrobé sur la route de Gasny proche du numéro 11;

Considérant que pour assurer la sécurité, il y a lieu de réglementer la circulation, pendant les travaux de reprise de deux pastilles d'enrobé sur la route de Gasny (RD 5) proche du numéro 11 ;

ARRETE

Article 1 : A compter du 06 juillet 2018, pour une période d'un mois, lors des travaux au niveau du chantier :

- la circulation des véhicules sera alternée par des feux tricolores,
- la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h.

Article 2 : L'Entreprise GAGNERAUD devra mettre en place toutes les obligations relevant de la réglementation en vigueur, afin de protéger les usagers du domaine public.

Article 3 : L'Entreprise GAGNERAUD chargée des travaux est tenue de remettre en l'état le domaine public dès la fin des travaux.

Article 4 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue par les articles ci-dessus.

Article 5 : les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Article 6 : Le présent arrêté sera affiché dans la Commune de Ste Geneviève lès Gasny,

Article 7 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- La Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Eure,
- Au commandant de la Gendarmerie de Vexin-sur-Epte,
- Au Directeur du SDIS,
- L'Entreprise chargée des travaux.

Sainte Geneviève Lès Gasny, 05 juillet 2018.

Le Maire, Marcel BENY



Mairie de Sainte Geneviève Lès Gasny

8, route de Vernon 27620 Sainte Geneviève Lès Gasny